

Le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 13 Avril 2012

Etaient présents:

MM. Dissaux, Boussemart, Grimonprez

Etaient excusés:

MM. Deroo, Leroy, Schepman

Vu le rapport : 09-12

DECIDE :

- de réaliser les travaux de démolition de l'ancienne tour de charbon actif de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- de passer les marchés correspondants,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 3

POUR : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le

25 AVR. 2012

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

PRÉFECTURE DU NORD

13 27 AVRIL 2012 13

ARRIVÉE

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Démolition ancienne tour de charbon actif de l'usine d'Aire-sur-la-Lys

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le Comité Syndical du SMAEL a décidé d'autoriser les travaux de rénovation de l'usine d'Aire sur la Lys.

Il a été décidé de diviser les travaux en deux lots : un lot concerne le remplacement des vitrages en imposte du bâtiment de la salle des pompes (délibération du 29 juin 2011), le second lot comprend les travaux de démolition de l'ancien silo à charbon actif en poudre et la construction de vestiaires.

L'ancien silo de charbon actif est un ouvrage de 22 mètres de hauteur hors sol qui n'a jamais été utilisé. Il présente aujourd'hui des risques de dégradation. Des carreaux de faïence murale se détachent du haut de cet ouvrage et chutent à proximité d'une zone de passage.

Compte tenu des risques, il devient urgent de procéder à la démolition de cet ouvrage, les travaux de construction de vestiaires seront effectués dans un second temps. Les travaux de démolition doivent se dérouler lorsque les chaudières, qui se trouvent en sous-sol de ce bâtiment, sont à l'arrêt donc en période estivale.

Le montant du marché des travaux de démolition peut être estimé à 160 000 euros TTC.

Le montant du marché étant supérieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (50%), prix (30%), délai (20%).

Une consultation doit être lancée afin de désigner un maître d'œuvre pour les phases suivantes :

- Visa des documents d'exécution (VISA),
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET),
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

Le montant de la mission étant inférieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publicité sur le site Internet du SMAEL,
- consultation de 3 entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis,
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

PRÉFECTURE DU NORD

13 27 AVRIL 2012 10

ARRIVÉE

La consultation doit être lancée afin de désigner un coordinateur sécurité.

Le montant de la mission étant inférieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publicité sur le site Internet du SMAEL,
- consultation de 3 entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis,
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La réalisation des travaux de démolition de l'ancienne tour de charbon actif de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- La passation des marchés correspondants,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 13 AVR. 2012

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

PRÉFECTURE DU NORD

13 27 AVRIL 2012 13

ARRIVÉE